

# LES RIVIÈRES PASH<sup>(1)</sup> ENT AU BLEU, LES RIVERAINS S'Y SENTENT MIEUX !

(1) PASH : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.  
Le PASH Dyle-Gette a été approuvé le 10 novembre 2005  
et publié au Moniteur Belge le 2 décembre 2005.

Contrat de rivière Gette et affluents : Centre culturel du Brabant wallon, rue Belotte 3  
1490 Court-Saint-Étienne - 010 62 10 53 - contrat.riviere@ccbwb.be

Association Intercommunale pour le Déménagement et l'Épuration des communes  
de la Province de Liège (AIDE) : rue de la Digue, 25 - 4420 Saint-Nicolas  
04 234 96 96 - aide@aide.be - www.aide.be - Service de garde (urgences hors heures  
de bureau) : 04 337 19 24

**Plus de détails sur la situation de votre maison ?**  
**Consultez les cartes du PASH à échelle détaillée sur**  
<http://www.spge.be>

## L'assainissement des eaux usées à Lincet

Pour connaître mes obligations...  
**Je dois déterminer :**

Étape 1. Le régime d'assainissement de mon habitation ?

- Régime collectif > 2000 EH (\*)
- Régime collectif < 2000 EH (\*)
- Régime autonome
- Régime autonome communal
- Régime transitoire

Étape 2. Ma rue est-elle équipée d'égout ?

Où vont les eaux usées de mon habitation ?

Étape 3. Existe-t-il une station d'épuration en fonctionnement ?

**Je regarde le PASH :**

Le PASH clarifie l'appartenance de chaque habitation à un régime  
d'assainissement précis. Le tracé des égouts, des collecteurs et des  
stations d'épuration existant(e)s et futur(e)s y figurent.  
Attention ce tracé peut être soumis à de légères modifications.

**Redonnons vie à nos cours d'eau !**

en prenant connaissance de nos obligations dans la brochure :

**L'assainissement des eaux usées  
domestiques dans le bassin Dyle-Gette**



**Régimes d'assainissement**

- Collectif (>2000 Équivalents Habitants)
- Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)
- Autonome
- Autonome communal
- Transitoire

**Réseau de collecte et d'égouttage**

- Égout existant
- Égout adjudgé ou en construction
- Égout à réaliser
- Collecteur existant
- Collecteur adjudgé ou en construction
- Collecteur à réaliser

**Stations d'épuration**

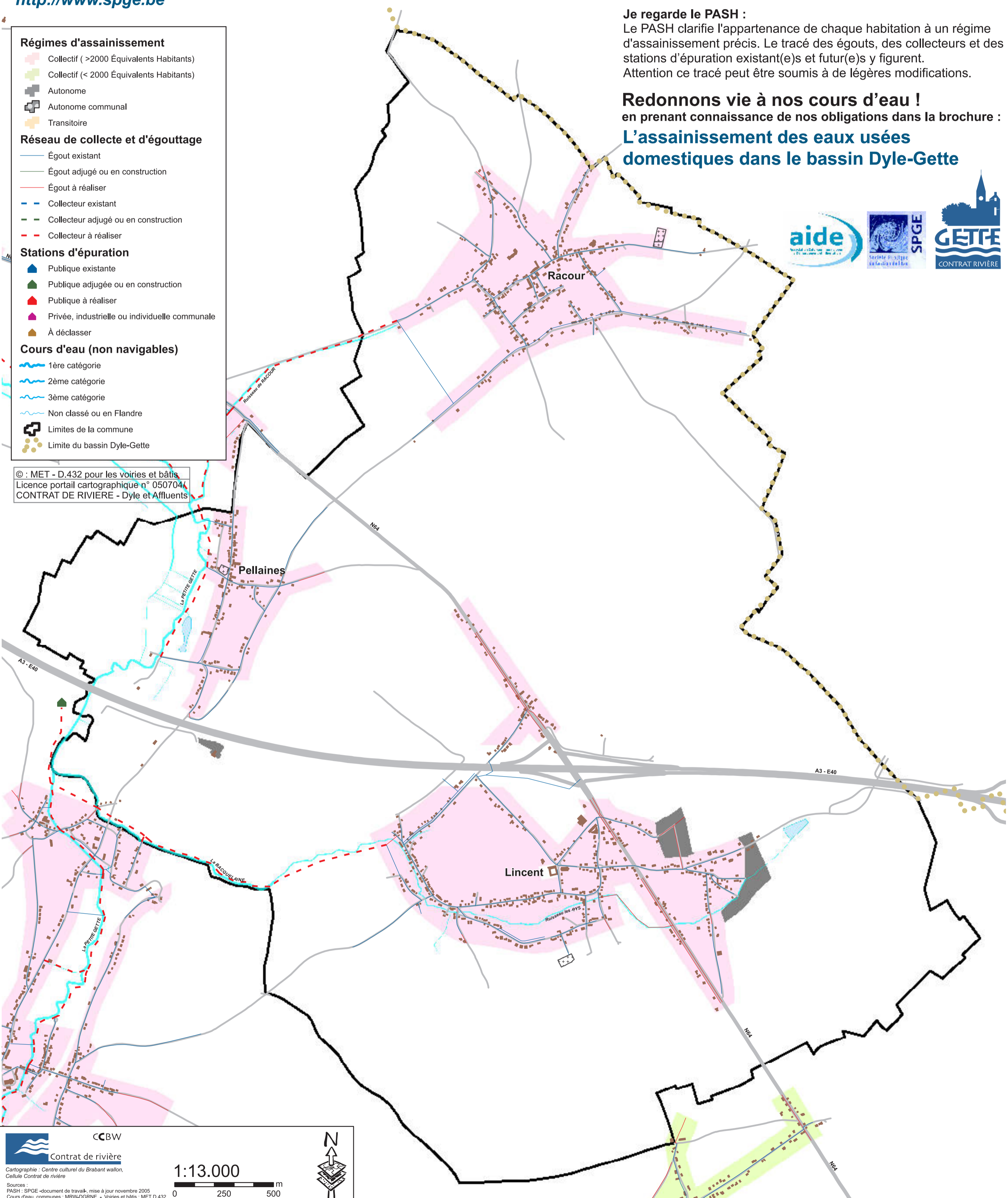
- Publique existante
- Publique adjudgée ou en construction
- Publique à réaliser
- Privée, industrielle ou individuelle communale
- À déclasser

**Cours d'eau (non navigables)**

- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Non classé ou en Flandre

Limites de la commune  
Limite du bassin Dyle-Gette

© : MET - D.432 pour les voiries et bâtis  
Licence portail cartographique n° 050704  
CONTRAT DE RIVIERE - Dyle et Affluents



CCBW  
Contrat de rivière

Cartographie : Centre culturel du Brabant wallon,  
Cellule Contrat de rivière

1:13.000

0 250 500 m

Sources :  
PASH : SPGE -document de travail-, mise à jour novembre 2005  
Cours d'eau, communes : MRW-DGRNE - Voiries et bâtis : MET D.432